



**ACADÉMIE
D'ORLÉANS-TOURS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ETABLISSEMENT : Lycée Paul Louis Courier

RNE : 0370039S

**PROCÈS-VERBAL du CONSEIL D'ADMINISTRATION N°5
du 1^{er} juillet 2025**

Nombre de membres présents : 20

Nom et prénom du président de séance : M. Gwendal MOULIN, proviseur par interim

Nom, prénom et qualité du secrétaire de séance : Mme Stéphanie LECOMPTE, professeur

Liste et qualité des membres présents :

<ul style="list-style-type: none">- Gwendal MOULIN, Proviseur- Corinne ARBIA, Provisure adjointe- Agnès RIPOLL, Agent comptable gestionnaire- Célia VAN SMEVOORDE, CPE- Annie TOULET, personne qualifiée- Stéphane COLSON, représentant des personnels d'enseignement et d'éducation- Caroline GAUME, représentante des personnels d'enseignement et d'éducation- Henri LAPORTE, représentant des personnels d'enseignement et d'éducation- Bettina LE GUEVELLOU, représentante des personnels d'enseignement et d'éducation- Stéphanie LECOMPTE, représentante des personnels d'enseignement et d'éducation- Isabelle PORTO SAN MARTIN, représentante des personnels d'enseignement et d'éducation- Marine LEMOINE, représentante des personnels d'enseignement et d'éducation	<ul style="list-style-type: none">- Stéphane PIPELIER, représentant des personnels administratifs, techniques, de santé- Marie GUILLOUCHE, représentante des personnels administratifs, techniques, de santé- Dominique MERER, représentant des parents d'élèves- Francesca DI PIETRO, représentante des parents d'élèves- Joséphine COILLOT, représentante des élèves- Jules SOULARD, représentant des élèves- Soldène AQUILON, représentante des élèves- Lucie RUIZ LOPEZ, représentante des élèves
--	--

Liste et qualité des membres excusés ou absents :

- Cathy MUNSCH, représentante du Conseil Régional
- Betsabée HAAS, représentante de la collectivité de rattachement
- Christine BLET, représentante de la mairie
- Sandra BADY, représentante des personnels administratifs, techniques, de santé
- Pierre HUAULME, représentant des parents d'élèves
- Sylvie GUIEYSSE GERVAIS, représentante des parents d'élèves
- Maud VIVIEN, représentante des parents d'élèves
- Emma AZARA BONNAUD, représentante des élèves
- Lisa HENAULT, représentante des étudiants



1. Approbation du PV du CA du 24/04

20 voix pour

2. Information sur la préparation de la rentrée

a. Pacte

Le nombre alloué est en nette baisse par rapport aux deux années précédentes : disparition des pactes pour les projets innovants. Comme les années précédentes, 3 pactes sont attribués à l'aide aux devoirs. M. Moulin explique qu'il ne fera pas la demande d'une transformation de ces pactes, non utilisés au lycée, parce que cela a été refusé précédemment.

b. IMP

Dotation en baisse de 0,75 par rapport à l'année précédente. Certaines IMP sont fléchées vers certaines missions par le Rectorat. La répartition des autres IMP sera discutée en conseil pédagogique.

c. Effectifs

Il fallait atteindre 211 inscriptions en 1^{ère} pour ouvrir la 7^e classe. Il y a pour le moment 219 inscrits. L'objectif est de « charger » les classes pour assurer l'ouverture d'une terminale l'année suivante.

En seconde, tous les élèves qui avaient fait une demande de réorientation ou de voie technologique l'ont obtenue sauf 8 (chiffre meilleur qu'à l'ordinaire).

Le nombre global d'élèves au lycée est en hausse.

Monsieur Colson demande une explication sur les différences entre nombre d'élèves attendus et nombre d'élèves affectés, particulièrement en S2TMD. Monsieur Moulin explique que le lycée accueille tous les élèves recrutés par ses partenaires mais que certains étaient également pris ailleurs et ont choisi une autre affectation.

Enseignements de spécialité :

En AMC, une heure d'AP sera proposée aux élèves en difficultés (commune aux deux groupes).

Maths : les enseignants ont préféré renoncer à un 5^e groupe en 1^{ère} pour avoir 4 groupes en terminale et mieux préparer les élèves au bac.

NSI : fermeture de la spécialité à Balzac d'où un afflux d'élèves à PLC.

Musique : arrivée d'élèves de l'extérieur.

Mme Le Guevellou demande à partir de combien d'élèves ont créer un nouveau groupe de spécialité. Monsieur Moulin répond que la limite est 28-29. De fait, il n'y aura pas de nouvelle inscription en AMC pour ne pas créer de nouveau groupe.

En LV anglais, création d'un nouveau groupe pour alléger les effectifs.

Peu d'élèves sont inscrits en option musique en 1^{ère}. Selon Monsieur Moulin, Monsieur Héry voudrait la rendre obligatoire pour les élèves qui font la spécialité.

Mme Lecompte signale que ce n'est pas possible pour les élèves qui font déjà latin. Monsieur Moulin précise qu'il s'agirait de rendre l'option obligatoire pour les élèves qui sont arrivés en seconde au lycée sur dérogation.



ACADÉMIE D'ORLÉANS-TOURS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

En terminale, Monsieur Moulin ne veut pas surcharger les classes pour optimiser les conditions d'apprentissage des élèves.

En italien, Monsieur Moulin signale que les 1ères et les terminales seront regroupées. Monsieur Laporte rappelle que ce n'est pas ce qui avait été voté au CA du mois de février (il devait y avoir 3 heures en seconde et 2 heures en première et en terminale : soient 6 heures postes + 1HSA). Il y a sûrement une erreur qui sera corrigée.

Terminale STMG : maintien d'un groupe de SIG. Le lycée PLC demeure le seul du département à proposer les 4 spécialités de STMG en terminale.

Mise en place progressive du projet linguistique : à la rentrée, une heure d'anglais sera proposée en plus aux élèves de seconde volontaires. On pourrait envisager de proposer une DNL ensuite. Il ressort du dialogue de gestion que Monsieur Moulin a eu avec le DASEN, que PLC pourrait devenir un lycée Européen.

Monsieur Laporte signale qu'il s'agirait d'un retour à une section européenne classique. Pour Monsieur Moulin, si le projet innovant ne peut pas se faire (les fonds ne sont vraisemblablement plus disponibles pour l'innovation), ce serait une bonne chose de pouvoir ouvrir une section européenne anglais.

Mme Porto San Martin indique que l'un n'empêche pas l'autre : on peut travailler sur une dimension purement linguistique mais aussi sur les mobilités qui seraient offertes aux secondes dans le cadre du projet innovant.

Monsieur Laporte demande s'il est pertinent et utile de continuer à réfléchir sur le projet innovant pour le présenter au futur DASEN. Il rappelle les deux axes importants du projet : son caractère non dérogoire (il s'agit d'offrir cette chance aux élèves du secteur) et le fait qu'il soit ouvert aux STMG.

Mme Di Pietro souligne l'intérêt d'ouvrir les séries technologiques à l'international.

Parmi les ajustements de la DHG

Une option IA en seconde ouvrira à la rentrée, assurée par Mme Boirie en SES. Elle doit concerner 15 élèves différents chaque semestre pour une heure par semaine. PLC a été retenu à titre expérimental.

Monsieur Colson constate que les ajustements ajoutent 15 heures à ce qui avait été voté. Monsieur Moulin assure que ce n'est pas un problème.

Mme Le Guevellou signale qu'une collègue d'anglais sera à temps partiel contrairement à ce qui était prévu et demande si cela ne posera pas de problème. Monsieur Moulin explique que le cas est prévu : une compensation des heures sera assurée par le Rectorat.



ACADÉMIE D'ORLÉANS-TOURS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

3. Dotation en AED

Elle est stable par rapport à l'année précédente et correspond à 7 ETP.

Mme Gaume s'interroge sur l'absence du nom de Lucy dans les AED à la rentrée, alors qu'elle a demandé un CDI. Monsieur Moulin explique qu'elle arrive au terme de ses 6 années et qu'elle ne voudrait qu'un CDI à 75 % ce qui serait très difficile à combler. Il lui a été suggéré de chercher dans d'autres établissements et elle aurait peut-être trouvé au collège Léonard de Vinci.

Mme Ripoll explique qu'il faut régulariser les opérations de paye des AED pour l'année 2024-2025, ce qui avait été oublié précédemment.

Vote sur le nombre d'AED : 18 pour, 2 abstentions.

Vote sur l'autorisation de recruter du personnel lié par contrat de droit public : 18 pour, 2 abstentions.

4. Mise en place de la tarification sociale

Mme Ripoll en explique le fonctionnement : A partir du premier septembre 2025, il n'y aura plus de forfait à la cantine, sauf pour les internes. Le tarif appliqué dépendra d'un coefficient lié aux revenus des familles. Celles-ci devront s'inscrire sur une plateforme ouverte pendant le mois de septembre. A défaut, c'est le tarif maximal (5,15 euros par repas) qui s'appliquera. L'accès au restaurant sera réservé aux enfants des familles qui auront prépayé. La réservation pourra se prévoir entre deux périodes de vacances.

Pour lutter contre le gaspillage, la réservation des repas sera obligatoire et devra avoir été réalisée au plus tard à minuit la veille sur la plateforme TurboSelf. Il ne sera pas possible de manger sans réservation et tout repas réservé sera débité même si l'élève est absent. Au prix du repas s'ajoutera une pénalité d'un euro.

Mme Lecompte demande si cette procédure s'appliquera aussi aux élèves malades le matin même, ce qui ne semble pas très juste. La réponse est positive.

Mme Porto San Martin demande si l'on pourrait mettre en place un système de bourse aux repas. Mais, non, cela ne semble possible.

M. Laporte demande ce qui se passerait pour un élève dont la famille ne pourrait plus avancer l'argent. Il est répondu que c'est le fond social qui prendrait le relais.

Mme Ripoll souligne les problèmes posés par ces nouvelles modalités : les boursiers devront avancer l'argent alors que jusqu'ici, le prix des repas était prélevé directement sur la bourse. Certains risquent de ne pas manger au premier trimestre, en attendant le versement de leur bourse, d'autant plus que l'on n'a connaissance de l'attribution des bourses qu'au retour des vacances de la Toussaint.

Monsieur Laporte se demande quelle est la proportion de boursier qui mangent à la cantine. Mme Ripoll répond que la majorité d'entre eux est externe.



ACADÉMIE D'ORLÉANS-TOURS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

5. Contrats et conventions

- Convention pour l'accueil de nos élèves à l'internat du lycée Grandmont
- Convention pour le service de lingerie assuré par le lycée Grandmont
- Convention avec le Rectorat pour l'accueil du CA-PLP espagnol-histoire : attribution de 200 euros.
- Convention avec l'Université pour l'accueil de la boxe.
- Les manuels scolaires de 6^e-5^e qui ne serviront plus en raison de la fermeture de l'annexe seront donnés à des établissements scolaires.
- Les manuels de lycée qui ne servent plus reviendront à des associations. Ceux de latin seront déposés en salle 212.

Vote : 20 voix pour


- Voyage à Madrid des Bachibac du 26 septembre à 19 octobre : réservation de 24 places nominatives en Flixbus au tarif de 131,12 euros.

Vote : 20 voix pour

6. Information

Le lycée a obtenu la labellisation Euroscol.

Le secrétaire de séance

S. Leconte


Le président du conseil d'administration

